

Des habitants confient leurs inquiétudes au commissaire-enquêteur

Ce vendredi après-midi, François Dimier, désigné commissaire-enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Lyon, était présent à la mairie de Saint-Bonnet-des-Bruyères pour informer le public concerné par le projet éolien et recueillir ses observations.

Devant la mairie, une dizaine de personnes attendent leur entrevue avec le commissaire-enquêteur. Celles qui habitent à proximité du site, sont très inquiètes de l'avancée du projet éolien, telle Chantal qui s'indigne : « Nous sommes venus habiter ici le calme de la campagne et la construction d'une éolienne est prévue en contrebas de notre maison, à moins de 600 m ! »

Une vingtaine de personnes venues s'exprimer

Ce jour-ci, les observations d'une vingtaine de personnes sont recueillies par le commissaire-enquêteur, toutes sont défavorables au projet. Les observations seront consignées sur le registre d'enquête ou annexées à ce registre, si elles sont transmises par correspondance adressée au commissaire-enquêteur



■ Trois éoliennes. Photo d'illustration Philippe Juste



■ François Dimier, le commissaire-enquêteur et des habitantes inquiètes de l'avancée du projet éolien de Champ Bayon. Photo Jean-Claude LAGARDETTE

“ Nous sommes venus habiter ici pour rechercher le calme de la campagne et la construction d'une éolienne est prévue en contrebas de notre maison. ”

Une habitante

en mairie.

D'ici un mois, à la fin de l'enquête publique, François Dimier rendra son rapport. « C'est un avis que je rendrai et non une décision », précise-t-il.

La prochaine et dernière permanence du commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Bonnet-des-Bruyères se déroulera le mardi 6 décembre de 9 h 30 à midi.

**De notre correspondant
Jean-Claude Lagardette**

PROCHAINES PERMANENCES du commissaire-enquêteur : à la mairie de Saint-Igny-de-Vers, le samedi 3 décembre de 9 heures à midi et le jeudi 15 décembre de 14 heures à 17 heures. À la mairie de Saint-Bonnet-des-Bruyères, le mardi 6 décembre de 9 h 30 à midi